**36ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2020)**

**Iles Marshall**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 9 novembre 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation des Iles Marshall pour la présentation de son rapport.

La France salue les avancées de la République des Îles Marshall s’agissant de la situation des droits de l’Homme, notamment la ratification de nombreuses conventions internationales dont les Pactes sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels. La France soutient cette dynamique et invite les autorités marshallaises à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Mettre le système judiciaire et carcéral pour les mineurs en pleine conformité avec la Convention internationale relative aux droits de l’enfant et améliorer les conditions générales de détention et de traitement des prisonniers ;

2. Assurer l’enregistrement gratuit et obligatoire de tout enfant né dans le pays ;

3. Lutter contre le travail des enfants et assurer leur protection et l’accès à l’éducation ;

4. Intensifier les efforts en cours contre la traite d’êtres humains et contre les adoptions illégales ;

5. Signer et ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

6. Mettre pleinement en application les Règles de Bangkok visant à garantir les droits des femmes détenues

Je vous remercie./.